



Dépôt de garantie - renouvellement contrat de location

Par **Marsolle**, le **28/02/2009** à **03:19**

bonjour, pour la troisieme fois, mes propriétaires m'ont fait signé un contrat de location (non meublé) pour 1 an en précisant "renouvellement". il me semble que ce n'est pas possible (minimum 3 ans sauf clause spécifique: vente, pret à la famille...) de plus, ils ne veulent pas nous rendre la moitié de la caution (2 mois déposés il y a 2 contrats de cela....rnest-ce légal ? que faire pour récupérer légalement notre 2e mois de caution ?
Merci d'avance